

En conséquence la Chambre s'est formée en Comité.

Mr. l'Orateur a laissé la Chaire.

Mr. *Frobisher* a pris la Chaire du Comité.

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. *Frobisher* a fait rapport, que le Comité avoit fait quelques progrès, et l'avoit enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

ORDONNE', que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau.

RESOLU, que cette Chambre se formera demain en Comité de toute la Chambre sur le dit *Bill*.

Alors, sur motion de Mr. *Frobisher*, secondé par Mr. *Planté*,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 4e. Mars, 1806.

MR. *Roy Portelance*, un des Commissaires appointés par son Excellence SIR ROBERT SHORE MILNES, Baronet, Lieutenant Gouverneur de la Province, en vertu d'un Acte du Parlement Provincial, intitulé, " Acte qui fait l'application de la somme de mille livres sur les argents " non appropriés entre les mains du *Receveur Général*, pour améliorer " la navigation intérieure de cette Province " a lu à sa place un exposé des progrès faits dans l'amélioration du chenail aux Rapides de *Saint Louis*: et l'ayant délivré à la table, avec plusieurs autres papiers, accompagnés d'un plan, les titres des dits papiers ont été lus par le Greffier.

E

Les